



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 02/2006
(SEANCE PUBLIQUE)**

Le **09/05/2006 à 10 heures**, il sera procédé, au Bureau des Marchés, relevant de l'Institut Supérieur de la Magistrature, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour les prestations de **Nettoyage, Gardiennage et surveillance de l'Institut Supérieur de la Magistrature**, sis 225, Avenue Mehdi Ben Barka, Souissi, Rabat.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du Bureau des Marchés de l'Institut Le Prix d'acquisition du dossier d'appel d'offres est fixé à Deux Cent Dirhams (**200,00 DH**), à payer par chèque libellé au nom de l'Institut Supérieur de la Magistrature.

Le cautionnement provisoire est fixé à six mille Dirhams (**6.000,00 DH**)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 29 et 30 du Décret n° 2-98-482 du 11 Ramadan 1419 (30/12/1998) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du Bureau des Marchés;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 26 du Décret n° 2-98-482 précité, à savoir:

1- Dossier administratif contenant:

- a)** La déclaration sur l'honneur
- b)** Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.
- c)** La ou les pièces justifiant les pouvoirs confiés à la personne agissant au nom du concurrent (Original ou Copie certifiée conforme)
- d)** L'Attestation du Percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an (Original ou Copie certifiée conforme)
- e)** L'Attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS, (Original ou Copie certifiée conforme)
- f)** Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la Caution personnelle et solidaire. Sont dispensés de fournir les pièces (c), (d) et (e) les concurrents non installés au Maroc.

2 — Dossier Technique contenant:

- a)** Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, comportant les indications prévues par l'alinéa: a), §: 2 de l'article 26 du Décret précité.
- b)** Les diplômes ou attestations pour les vigiles et les copies certifiées conformes des bordereaux de versement de la CNSS au titre des trois derniers mois, certifiées par la banque, des membres de l'équipe proposée pour la réalisation des prestations de nettoyage, gardiennage et surveillance.
- c)** Liste détaillée des matériels à mettre en oeuvre pour assurer les prestations de nettoyage; cette liste doit préciser les quantités minimales pour chaque matériel ainsi que la quantité proposée en plus.
- d)** Les attestations de référence délivrées par le maître d'ouvrage bénéficiaire de prestation similaires à l'objet de l'appel d'offres.

3— Dossier additif:

- a)** Le Cahier des prescriptions spéciales.
- b)** Le règlement de consultation.
- c)** Attestation de visite des lieux.